

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 33 (1953)
Heft: 8-9

Register: Statistiques franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ait ou non sa résidence personnelle en France, qu'elle exerce son activité directement ou par l'intermédiaire d'un préposé.

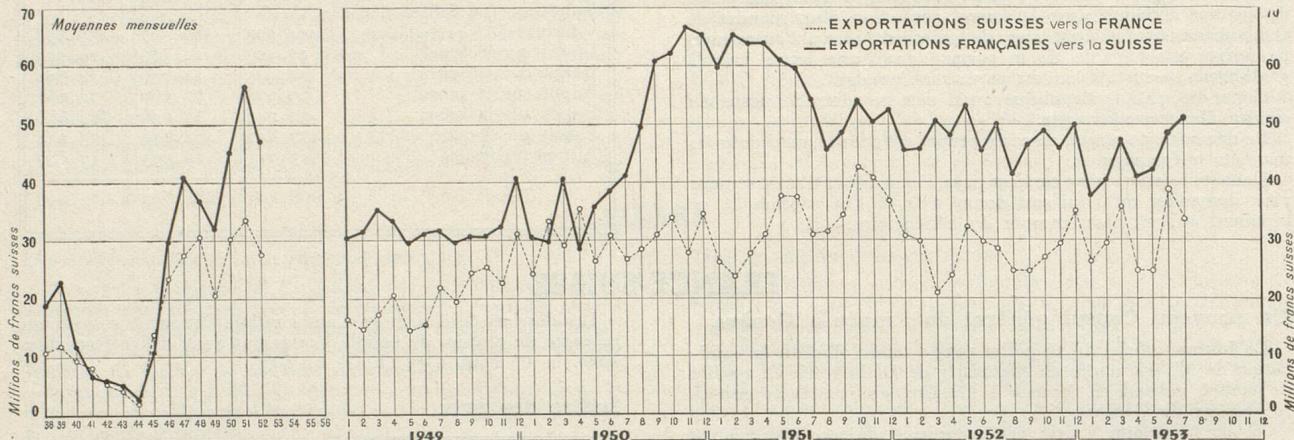
« Toutefois, lorsque ce préposé est étranger, le décret du 2 février 1939, pris pour l'application du décret-loi précité, ayant prévu qu'il doit être titulaire de la carte de commerçant étranger, nos services ont admis qu'il était possible de faire abstraction du lien de subordination qui le lie à la maison-mère pour le compte de laquelle il agit, et de le considérer comme un chef d'entreprise autonome, afin d'éviter d'exiger la présentation de deux demandes de cartes de commerçant, l'une au nom du préposé, en vertu du décret du 2 février 1939, l'autre au nom du dirigeant de la maison de commerce sise à l'étranger, comme étant le véritable commerçant, simplement représenté en France par ce préposé. Dans ce cas donc, le dirigeant de l'entreprise, résidant à l'étranger, est dispensé, en fait, de solliciter la carte. Il n'existe pas de semblable raison de l'en dispenser lorsque le préposé est

Français. En aucun cas, l'emploi d'un salarié français ne peut dispenser une entreprise étrangère de solliciter la carte de commerçant étranger pour créer un établissement en France. »

Suppression du visa pour les Français et les Suisses qui se rendent en Allemagne Occidentale

Le gouvernement fédéral de l'Allemagne de l'Ouest a édicté une ordonnance en vertu de laquelle les titulaires des passeports nationaux français et suisses seront exempts de visas d'entrée et de transit pour le territoire de la République fédérale d'Allemagne et les secteurs occidentaux de Berlin. Toutefois le séjour ne peut dépasser une durée de trois mois et un nouveau voyage sans visa ne peut être effectué qu'un mois après le précédent, à moins qu'il ne s'agisse exclusivement d'un voyage de transit. Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1953.

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES



Le graphique ci-dessus se rapporte uniquement aux échanges de la Suisse avec la France métropolitaine, Sarre comprise.

Commerce extérieur français et suisse (d'après les statistiques douanières française et suisse)

	FRANCE (en milliers de francs français)			SUISSE (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
	Moy. mens. 1952	132 637.531	118 041.207	— 14 596.324	433.807	395.744
Janvier 1953	126.637.248	108.308.527	— 17.828.721	379.984	368.331	— 11.653
Février 1953	131.089.011	120.798.715	— 10.290.296	362.445	391.068	— 28.623
Mars 1953	130.991.934	120.491.084	— 10.500.850	424.849	466.943	— 42.094
Avril 1953	132.873.292	126.546.808	— 6.326.484	413.025	404.100	— 8.925
Mai 1953	111.433.663	115.452.235	— 4.018.572	401.031	394.806	— 6.125
Juin	135.125.857	127.292.430	— 7.833.457	444.769	434.872	— 9.897
Juillet	119.135.328	108.012.654	— 11.122.674	446.338	448.609	— 2.271

Commerce franco-suisse (d'après les statistiques douanières suisses)

	FRANCE MÉTROPOLITAINE (en milliers de fr. s.)			UNION FRANÇAISE (en milliers de fr. s.)			TOTAL (en milliers de fr. s.)		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française
	Moy. mens. 1952	27.892	47.305	+ 19.413	3.815	2.545	— 1.270	31.707	49.850
Janvier 1953	26.308	37.785	+ 11.477	3.111	2.104	— 1.007	29.419	39.889	+ 10.470
Février 1953	29.130	40.747	+ 11.617	3.926	2.152	— 1.774	33.056	42.899	+ 9.843
Mars 1953	36.161	47.548	+ 11.387	4.232	1.750	— 2.482	40.393	49.298	+ 8.905
Avril 1953	27.579	41.411	+ 13.832	3.702	2.302	— 1.400	31.281	43.713	+ 12.432
Mai 1953	25.138	43.849	+ 18.711	3.894	1.848	— 2.046	29.032	45.697	+ 16.665
Juin	38.958	48.194	+ 9.236	4.202	1.309	— 2.393	43.168	50.003	+ 6.843
Juillet	33.456	51.740	+ 18.284	4.434	2.778	— 1.656	37.820	54.518	+ 16.628

Le territoire de la Sarre est englobé dans la France métropolitaine